

PLAN DE PAYSAGE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE GRAND SITE DE FRANCE MASSIFS ET BALCONS DU CANIGÓ

Octobre 2025



SYNTHESE

CONTEXTE ET ORIGINE DE LA DEMARCHE

Le Plan de paysage transition énergétique (PPTE) est un dispositif expérimental initié et financé par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, déployé dans six Grands Sites de France. Il vise à articuler deux impératifs souvent considérés séparément : la transition énergétique et la qualité paysagère. Dans le cas du Massif du Canigó, l'initiative est portée par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS), gestionnaire du site classé et labellisé « Grand Site de France ». Elle s'inscrit dans la continuité du Plan de paysage élaboré en 2017, mais élargit la focale aux enjeux énergétiques, climatiques et de sobriété.

Le territoire est en effet aujourd'hui confronté à plusieurs pressions :

- des changements climatiques visibles (sécheresses récurrentes, fragilisation des forêts, baisse de la ressource en eau) ;
- une dépendance forte aux énergies fossiles, notamment pour les mobilités du quotidien ;
- le développement ou l'émergence de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïques au sol, agrivoltaïsme, parcs éoliens) souvent sans prise en compte suffisante des paysages et des spécificités locales ;
- des mesures réglementaires croissantes (loi APER 2023, Stratégie Nationale Bas-Carbone, objectifs européens) ;
- la nécessité de préserver la forte identité paysagère, culturelle et environnementale du Canigó, support d'attractivité touristique, agricole et résidentielle.

Le PPTE apporte donc un cadre pour réduire les consommations, diversifier les productions d'énergies renouvelables locales et construire un équilibre durable entre paysage, cadre de vie et transition énergétique.

LES OBJECTIFS DU PPTE

- Autonomie énergétique relative : réduire la consommation avant tout, puis diversifier et structurer les filières locales d'énergies renouvelables (ENR).
 - Conciliation entre paysage et énergie : faire du Massif du Canigó un laboratoire d'expériences, démontrant qu'il est possible de développer les ENR sans sacrifier l'identité paysagère.
 - Outil stratégique : fournir aux élus et collectivités un cadre pour décliner les orientations dans leurs documents d'urbanisme et politiques publiques (PLUi, SCOT, PCAET).
 - Gouvernance et culture commune : renforcer la coordination entre acteurs, mutualiser la communication et sensibiliser les habitants.
 - Sobriété des pratiques : privilégier la rénovation et l'utilisation de matériaux locaux, limiter l'étalement urbain dans les vallées agricoles, encourager les mobilités durables.
 - Former et accompagner : renforcer la culture du « projet de paysage » chez les élus et techniciens

METHODOLOGIE ET CONCERTATION

L'élaboration du PPTE donne une large part à la concertation :

- Ateliers : des ateliers thématiques et territoriaux, organisés entre 2023 et 2025, ont réuni élus, techniciens, associations, acteurs économiques et citoyens. Ils ont permis des lectures de paysage, visites de sites, débats et projections de scénarios...
- Présentations et débats collectifs : moments de mise en commun des perceptions et retours d'expérience, favorisant une appropriation large du PPTE.
- Mobilisation des partenaires techniques et institutionnels (CAUE, DDTM, DREAL, Chambre d'agriculture, Conflent Énergie, Bois & Énergies 66, etc.) pour partager leurs retours d'expérience, relire et enrichir les échanges et productions du PPTE.

ORGANISATION DE LA DEMARCHE : TROIS PHASES

Phase 1 : Diagnostic

- Récit et analyse croisée « paysage & énergie », à l'échelle des 4 unités paysagères (massif, balcons, vallées, piémont).
- État des lieux des consommations et des productions énergétiques.
- Identification des atouts, fragilités, ressources locales
- Proposition de 4 enjeux paysagers et énergétiques
- Atelier ETAPE PAYSAGE



Phase 2 : Stratégie paysagère et énergétique

- Ateliers de lecture des paysages, visites de sites de production d'énergie renouvelable, de projets en faveur de la sobriété, projections
- Définition des ambitions énergétiques à horizon 2030 et 2050 : Réduction de 20 % de la consommation d'énergie d'ici 2030 (soit 350 GWh) ; Augmentation de 20 GWh de production renouvelable (+7 %) à la même échéance ; Diversification des sources (photovoltaïque, bois énergie, hydroélectricité, géothermie), en écartant l'éolien jugé trop impactant pour les paysages.
- Hiérarchisation des enjeux par unités paysagères,
- Production de fiches de principes territorialisées et thématiques (mobilité, agriculture, bois-énergie, urbanisme sobre, etc.)
- Cartographie des OQPE permettant de spatialiser et mieux comprendre la stratégie



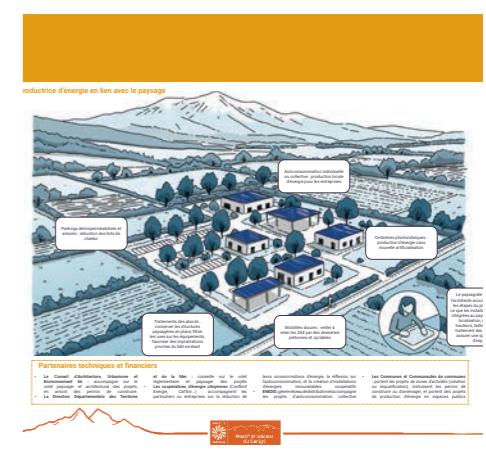
Phase 3 : Actions

- Ateliers de définition des actions, hiérarchisation et spatialisation.
- Traduction des OQPE en fiches-actions opérationnelles, portées par le SMCGS et ses partenaires, et en « études de cas »
- Création d'outils complémentaires à destination des différents publics
- Médiation et la sensibilisation : animations grand public et scolaires, mise en place d'une exposition Energie et paysages de demain
- Mise en place d'un action pilote en faveur des mobilités touristiques décarbonées : stage sur la création de 10 « escapades nature sans voiture »



Phase supplémentaire : Communication

Une dernière phase portée par le Grand Site et amorcée en parallèle se poursuivra en 2026 : édition et diffusion des cahiers de recommandations, ateliers de sensibilisation, diffusion de l'exposition «Energie et paysages de demain»...



SYNTHESE

LES ENJEUX REVELES PAR LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic mené en 2023 a permis d'identifier les atouts, fragilités et dynamiques du territoire, croisés entre paysage et énergie. Quatre grands enjeux se dégagent et forment la base des objectifs de qualité paysagère définis en phase 2 :



1. ORGANISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES LIEUX DE VIE ET DE TRAVAIL PAR LA SOBRIÉTÉ, LA MOBILISATION DE RESSOURCES ET DE SAVOIRS-FAIRE LOCAUX



2. DÉVELOPPER UNE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES (AGRICULTURE, FORÊT, EAU, SOLEIL) DURABLE ET RESPECTUEUSE DES PAYSAGES DU GRAND SITE



3. DÉPLOYER ET COORDONNER LES RÉSEAUX DES MOBILITÉS COLLECTIVES ET/OU SOLIDAIRES MOINS DÉPENDANTES DES ÉNERGIES FOSSILES



4. PARTAGER LA STRATÉGIE DU PPTE AVEC LES ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE POUR FACILITER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

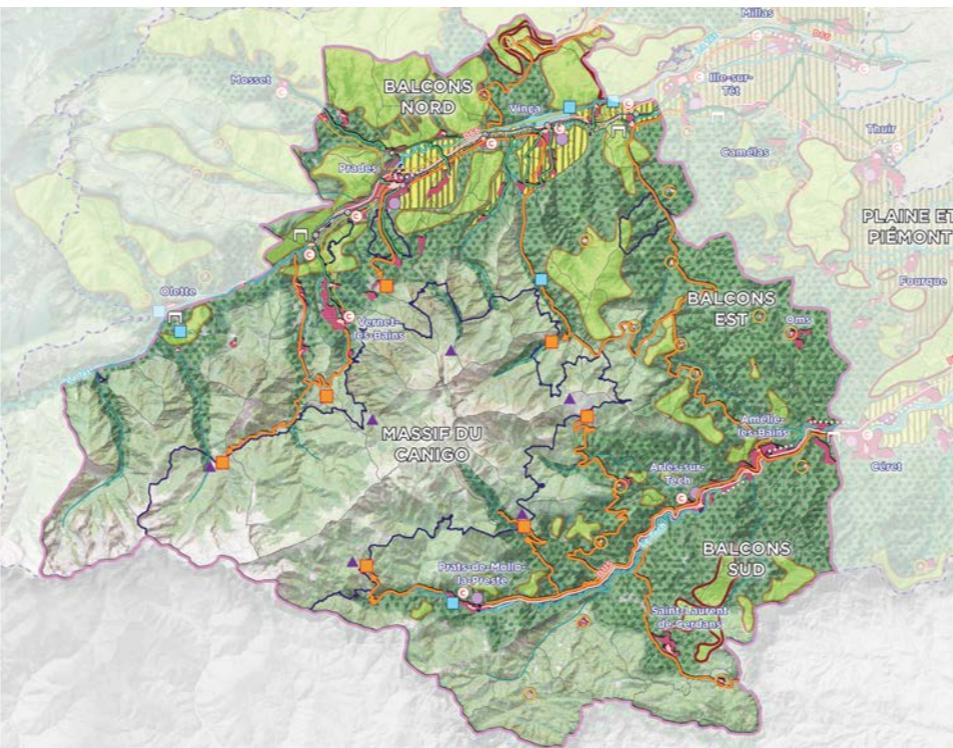
LES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE ET ENERGETIQUE

Ils définissent les grandes orientations à privilégier sur chaque entité paysagère, traduisent spatialement les ambitions du PPTE, et constituent un cadre de référence pour le développement des projets. La carte des OQPE distingue quatre grandes entités paysagères, pour lesquelles des principes d'action spécifiques ont été établis.

- **Le massif :** préserver les paysages emblématiques, éviter toute implantation d'éoliennes et de photovoltaïque au sol, privilégier la sobriété énergétique, la gestion durable de la forêt et le maintien des activités agricoles.
- **Les balcons :** favoriser le maintien d'espaces ouverts et agricoles, en particulier aux abords des villages ou en covibilité avec le site classé du massif du Canigó, assurer l'intégration paysagère des infrastructures énergétiques potentielles, valoriser la ressource bois et les mobilités partagées au sein des villages.
- **Les vallées :** favoriser la densification des bourgs, la ré-

novation du bâti ancien, le solaire en toitures, la valorisation des canaux, friches et espaces publics pour la production d'énergie, et l'adaptation des espaces agricoles.

- **Le piémont et la plaine :** accompagner l'implantation raisonnée d'ombrières et de petits projets photovoltaïques sur sites déjà artificialisés, tout en préservant les terres agricoles fertiles, requalifier les zones d'activités...



DE LA STRATEGIE AUX ACTIONS

Les fiches-actions décrivent des projets opérationnels portés par le SMCGS et ses partenaires. Les études de cas valorisent des expériences locales réussies pour nourrir l'inspiration collective.

Les 10 fiches-actions

1. Toitures solaires et villages de caractère : un équilibre à construire
2. Puits carbone et biodiversité : héritage naturel et défi climatique
3. Préserver la nuit : sobriété lumineuse et paysages nocturnes valorisés
4. Préserver les espaces agricoles et adapter les pratiques
5. L'eau, levier de transition : reconnecter l'humain aux paysages hydrauliques
6. Rechercher des alternatives à la voiture pour les déplacements sur le Canigó Grand Site
7. Promouvoir le bois local, de la valorisation du bois d'œuvre jusqu'au bois-énergie
8. Guider le renouvellement du bâti pour s'inscrire dans la

transition énergétique

9. Animer et mettre en œuvre le PPTE
10. Projets collectifs et actions citoyennes

Les 6 fiches études de cas

1. Paysages agricoles et transition énergétique : vers un photovoltaïque intégré
2. Requalifier les zones d'activités par l'énergie et le paysage
3. Transformer les ZAE vieillissantes en leviers de transition énergétique
4. Bois énergie et réseaux de chaleur
5. Vers des espaces publics résilients : nature, densité et qualité paysagère
6. Développer l'éco-mobilité en s'appuyant sur le réseau existant et les qualités paysagères
7. Appliquer les OLD pour soigner les lisières villageoises, faire paysage et renforcer la biodiversité



Trois notes complémentaires précisent la posture du Grand Site, la déclinaison du PPTE dans les documents de planification, et les principes de collaboration et sensibilisation des porteurs de projet. L'ensemble constitue une boîte à outils à destination des collectivités et acteurs du territoire.

SYNTHESE

DES ACTIONS PRIORITAIRES ET PILOTES

Ces actions visent à consolider les démarches déjà engagées par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS), et à ouvrir de nouvelles perspectives d'expérimentation. Une dizaine ont été retenues comme leviers immédiats pour ancrer le PPTE dans la durée et dans les politiques publiques locales :

- Transmettre le PPTE et accompagner son intégration dans les documents de planification
- Conseiller sur la prise en compte des paysages dans les projets d'infrastructures d'énergies renouvelables
- Participer activement aux instances et groupes de travail territoriaux sur l'énergie et le climat
- Sensibiliser les publics aux enjeux "Paysage et Énergie"
- Animer les Plans de paysage du Grand Site et assurer un suivi de la démarche
- Intégrer la thématique "énergie" à l'Observatoire photographique des paysages du CGS
- Intégrer le changement climatique au Plan de gestion des sites Natura 2000 du territoire
- Développer les mobilités douces et décarbonées sur le territoire du Grand Site
- Animer la démarche de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)

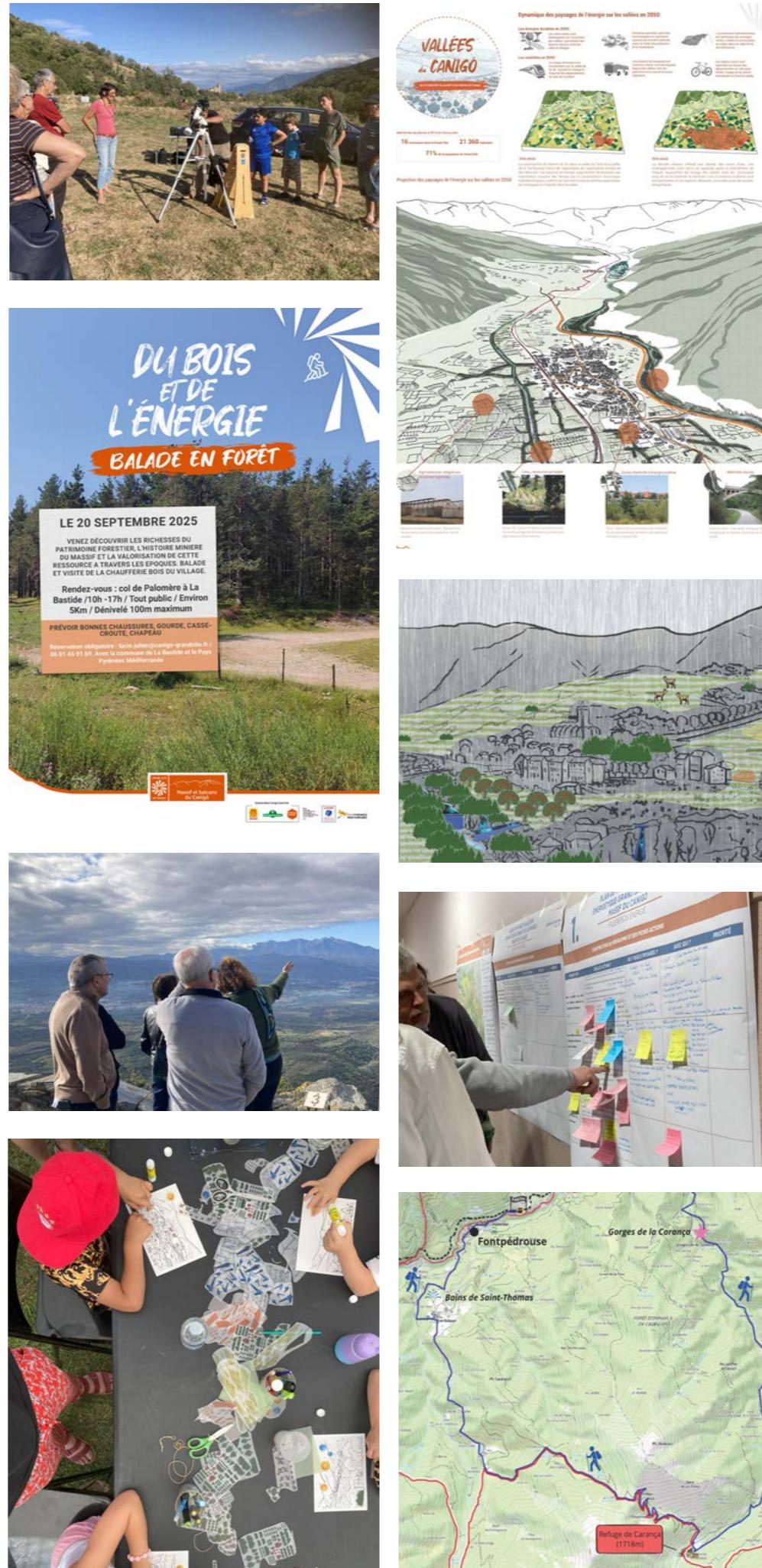
Elles traduisent une volonté commune de passer d'un cadre d'étude à une mise en œuvre effective, progressive et concertée. Elles positionnent le Grand Site de France du Massif et des balcons du Canigó comme acteur de la transition énergétique territoriale, capable de concilier exemplarité environnementale et préservation de l'identité paysagère.

PERSPECTIVES ET APPORTS DU PPTE

Le PPTE est un outil stratégique et opérationnel qui permet de :

- Construire une vision partagée de la transition énergétique respectueuse de l'esprit des lieux.
- Identifier des leviers de sobriété et de production adaptés à chaque entité paysagère.
- Outiller les élus et acteurs locaux avec des fiches-actions et études de cas directement mobilisables, carte des OQPE, un argumentaire...
- Créer une dynamique collective pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergie et de climat, tout en valorisant les ressources locales.

Le PPTE du Grand Site de France Massif et balcons du Canigó n'est donc pas un document figé, mais une démarche vivante, appelée à évoluer avec les pratiques, les innovations et les partenariats locaux.



LES LIMITES DU PPTE

Le PPTE du Grand Site du Canigó constitue avant tout une démarche d'expérimentation et de préfiguration. Il propose un cadre stratégique et opérationnel partagé, mais ne possède aucune valeur réglementaire directe : ses orientations doivent être relayées et intégrées dans les documents de planification (PLUi, SCoT, PCAET) pour devenir opposables.

Par ailleurs, la mise en œuvre effective des actions dépend étroitement des moyens humains et financiers mobilisés par la structure, les collectivités membres et leurs partenaires.

Enfin, certaines thématiques clés, comme la production énergétique à grande échelle, la gouvernance locale de l'énergie ou l'adaptation des modèles agricoles, nécessitent un suivi à long terme et une coordination interterritoriale renforcée.

Malgré ces limites, le PPTE représente une étape essentielle pour construire une vision commune de la transition énergétique et paysagère, et pour engager les acteurs du territoire vers des pratiques plus sobres, concertées et respectueuses des paysages du Canigó.